

MAÎTRISE DES ACTIVITÉS EXTERNALISÉES (RÈGLEMENTATION, ORGANISATION)

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA621	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

Nous consulter

OBJECTIFS

- Savoir dissocier les activités externalisées ordinaires et les activités importantes et critiques .
- Comprendre les obligations en cas d'externalisation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS**Modalités pédagogiques :**

Cette formation permet aux administrateurs d'identifier les activités sous traitées et de comprendre le dispositif qui est attendu par le régulateur.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Définition de l'externalisation ou sous traitance
 - B. Obligations qui incombent aux assureurs
 - 1. Textes qui encadrent les obligations
 - 2. Cas particulier des "activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques"
 - 3. Rédaction d'une politique de sous traitance
 - 4. Lien avec la Directive DDA et le règlement RGPD
 - C. La mise en oeuvre du dispositif
 - 1. Identification des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques
 - 2. Intégration de la sous traitance dans le dispositif de maîtrise des risques
 - 3. Exigences en matière de reporting
 - D. Quelques retours d'expériences
 - 1. Délégation de gestion des contrats
 - 2. Délégation de la gestion financière
 - 3. Points de vigilance
- Cas pratique

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs et cadres de l'assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 28/04/2025 à 16:00